



Municipalité d'Ormstown
5, RUE GALE,
ORMSTOWN (Québec) J0S 1K0
Tél. 450 829- 2625 - Télécopieur 450 829-4162
Adresse électronique : greffe@ormstown.ca
Site internet : www.ormstown.ca

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown à l'effet qu'une séance extraordinaire du Conseil Municipal est convoquée par la mairesse, Madame Christine McAleer, pour être tenue **lundi le 24 janvier 2022 à 20h00** à l'Hôtel de Ville d'Ormstown au 5, rue Gale. Il est possible que cette séance soit ouverte au public suivant les règles sanitaires applicables à cette date. Dans l'éventualité que ce soit ce scénario qui soit en vigueur, un bref avis sera publié en conséquence sur le site internet de la Municipalité (www.ormstown.ca).

Toute personne désirant poser une question, mais exclusivement en regard du seul sujet traité à l'ordre du jour ci-dessous, doit l'adresser au greffe de la Municipalité, à l'adresse électronique suivante: greffe@ormstown.ca, avant midi (12H00) le jour même de la séance extraordinaire.

À l'occasion de cette séance extraordinaire, il sera pris en considération le ou les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion- Règlement n° 1-2022-Taxation
3. Dépôt et présentation du Règlement de taxation 2022
4. Levée de l'assemblée.

Donné ce 19 janvier 2022,

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca